

Comprendre la CSRD quand on est une PME

Ce que le texte dit, ce qu'il ne dit pas, STRATA Foundation

EN UNE PAGE

L'ESSENTIEL, SI VOUS NE LISEZ RIEN D'AUTRE

- La très grande majorité des PME n'est PAS assujettie au rapport de durabilité CSRD.
- Les deux seuils se franchissent ENSEMBLE : plus de 1 000 salariés ET plus de 450 millions d'euros de chiffre d'affaires net. Franchir un seul ne suffit pas.
- Les PME cotées sur un marché réglementé européen sont exclues du dispositif.
- Ce qui touche réellement les PME, c'est la chaîne de valeur : un client assujetti vous posera des questions.
- Un donneur d'ordre ne peut pas exiger d'un fournisseur de moins de 1 000 salariés plus d'informations que ce que prévoit le standard volontaire VSME. Ce plafond est dans le texte.

Toutes les affirmations ci-dessus viennent de la directive (UE) 2026/470 du 24 février 2026, publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 26 février 2026. Elles sont datées : un texte européen évolue, et une note sans date ne se vérifie pas.

DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT

La CSRD est la directive européenne qui impose à certaines entreprises de publier, dans leur rapport de gestion, des informations de durabilité selon un format normalisé. Ce n'est pas un label, ce n'est pas une certification, et ce n'est pas une taxe : c'est une obligation de PUBLIER, assortie d'une vérification par un tiers.

Le paquet Omnibus, adopté le 24 février 2026 et publié deux jours plus tard, a considérablement resserré ce périmètre. Beaucoup de contenus en circulation décrivent encore l'état antérieur : ils annoncent aux PME une échéance qui ne les concerne plus. Vérifiez toujours la date d'un document avant de le croire, y compris celui-ci.

Qui est dans le périmètre

Critère	Seuil	Lecture
Effectif	plus de 1 000 salariés	sur l'exercice
Chiffre d'affaires net	plus de 450 M€	cumulatif avec le précédent
PME cotées	exclues	quel que soit le marché réglementé
Hors Union européenne	non visée directement	un client européen peut interroger

Les deux premiers critères sont CUMULATIFS : c'est le point le plus souvent mal compris. Une entreprise de 1 200 salariés réalisant 300 M€ de chiffre d'affaires n'entre pas dans le périmètre.

LA CHAÎNE DE VALEUR, ET SON PLAFOND

Une entreprise assujettie doit rendre compte d'informations qui portent aussi sur sa chaîne de valeur. Elle se tourne donc vers ses fournisseurs. C'est par ce canal, et presque uniquement par lui, qu'une PME rencontre la CSRD.

Le texte pose une limite explicite, et elle est à votre avantage : un donneur d'ordre soumis à la CSRD ne peut pas exiger d'un fournisseur de moins de 1 000 salariés davantage d'informations que ce que prévoit le standard volontaire VSME. Autrement dit, le VSME est le plafond de ce qu'on peut vous demander.

Comment s'en servir concrètement

- Recevoir un questionnaire n'oblige pas à y répondre en entier. Regardez d'abord ce qui dépasse le VSME.
- Répondez par écrit, en citant le plafond de chaîne de valeur, et proposez l'équivalent VSME de ce qui est demandé.
- Un client insistant sans base réglementaire fait une demande COMMERCIALE, pas réglementaire. La distinction change entièrement la négociation.
- Préparez une réponse type : le même questionnaire revient chaque année, et souvent de plusieurs clients à la fois.

QUE FAIRE, DANS QUEL ORDRE

Étape	Ce que vous produisez	Effort
1. Vérifier votre situation	une note d'une page qui dit si vous êtes assujetti, et pourquoi	une heure
2. Recenser l'existant	la liste des données que vous détenez déjà, et où elles sont	une demi-journée
3. Combler les manques	un plan nommant qui produit quoi, et pour quand	variable
4. Répondre	un jeu de réponses réutilisable, tenu à jour une fois par an	récurrent

Le Navigator de STRATA Foundation fait l'étape 1 à partir de votre profil, et la checklist VSME fait l'étape 2. Les deux sont gratuits et ne demandent aucun compte.

TROIS IDÉES FAUSSES QUI CIRCULENT

- « Toutes les entreprises seront concernées à terme. » Le texte en vigueur ne prévoit rien de tel pour les PME, et le paquet Omnibus est allé dans le sens inverse.
- « Il faut se faire certifier CSRD. » Il n'existe pas de certification CSRD. Il existe une obligation de publier et une vérification, pour les entreprises assujetties.
- « Le VSME est obligatoire. » Il est volontaire. Sa force est d'être le plafond opposable de ce qu'un client peut demander.

CE QUE CE GUIDE NE FAIT PAS

Il n'établit pas votre situation : il décrit un cadre. Deux entreprises de même taille peuvent se trouver dans des positions différentes selon leur groupe d'appartenance, leur pays d'établissement et leur activité. Ce guide ne remplace ni une lecture du texte, ni un conseil professionnel.

CE QU'IL FAUDRA PROUVER LE JOUR OÙ UN CLIENT LE DEMANDERA

Un document rempli ne prouve rien par lui-même. Ce qui est demandé lors d'un audit, d'un questionnaire fournisseur ou d'une évaluation extra-financière, c'est la PIÈCE qui soutient chaque affirmation. Préparez-les maintenant, pendant que vous savez encore où elles sont.

- Vos effectifs et votre chiffre d'affaires des deux derniers exercices : c'est avec eux que se vérifie un seuil, pas avec une impression.
- Le périmètre de consolidation dont vous faites partie, s'il y en a un : un seuil de groupe ne se lit pas sur les comptes d'une filiale.
- La trace écrite des demandes reçues de vos clients, avec leur date.
- Si vous répondez à un questionnaire : la copie de ce que vous avez envoyé, et à qui. C'est la première chose qu'on vous redemandera l'année suivante.

SOURCES

- Directive (UE) 2026/470 du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2026, Journal officiel de l'Union européenne, série L, publiée le 26 février 2026. Consulté le 1er septembre 2026.
- Standard volontaire de reporting de durabilité pour les PME (VSME), EFRAG, structure en module de base (B1 à B11) et module complet (C1 à C9). Consulté le 1er septembre 2026.

Un texte européen ou une méthodologie privée évolue. Vérifiez la date de consultation ci-dessus avant de vous appuyer sur ce document.

MENTIONS

Ce document est un MODÈLE À ADAPTER, mis à disposition gratuitement par STRATA Foundation. Il n'est pas un document conforme. Il ne vaut ni attestation, ni certification, ni avis juridique, et il n'engage que l'entreprise qui le remplit. STRATA Foundation ne relit, ne note et n'atteste aucun document produit à partir de ce modèle : la plateforme explique et prépare, elle ne certifie pas.

Une donnée que vous n'avez pas est une donnée ABSENTE. Laissez la ligne vide et notez-la comme à instruire. Ne la comblez ni par une moyenne de secteur, ni par une estimation favorable : une valeur inventée se retourne contre vous le jour où on vous demande de la justifier.

STRATA Foundation est gratuite, sans compte obligatoire et sans limite d'usage. Ce document peut être copié, modifié et diffusé librement au sein de votre organisation.